

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DES SOURCES
MUNICIPALITÉ DE WOTTON**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 2^e jour du mois de mars de l'an 2015, à 19 h 30, à la salle du conseil située au 396, rue Mgr L'Heureux, Wotton, à laquelle :

Sont présents : Mme Katy St-Cyr, Mairesse
Mme Anouk Wilsey, conseillère
M. Dominique Morin, conseiller
M. Michel McDuff, conseiller
Mme Karine Grenier, conseillère
Mme Nicole Gagnon, conseillère

Est absente : Mme Mathilde Noël, conseillère

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Katy St-Cyr, mairesse, constate le quorum à 19 h 30 et souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Mme Caroline Larose, secrétaire-trésorière adjointe, est également présente et agira à titre de secrétaire d'assemblée. Avant de débiter, madame la mairesse avise les personnes présentes que la séance sera enregistrée.

1.1 Adoption de l'ordre du jour

Résolution 2015-03-72

Sur proposition de Nicole Gagnon, il est résolu, à l'unanimité, que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé par la secrétaire-trésorière adjointe en laissant le point «10. Informations générales et correspondance diverse» ouvert.

1. Ouverture de la séance

- 1.1. Adoption de l'ordre du jour
- 1.2. Adoption du procès-verbal du 2 février 2015

2. Administration générale et financement

- 2.1. Adoption des comptes à payer et liste des chèques émis pour le mois de février 2015
- 2.2. Embauche – directeur général
 - 2.2.1. Autorisation pour signature de documents : mairesse, directrice générale et secrétaire-trésorière et secrétaire-trésorière adjointe
 - 2.2.2. Inscriptions de la directrice générale et secrétaire-trésorière comme membre à l'ADMQ et au Barreau du Québec
 - 2.2.3. Exemption au Fonds d'assurance du Barreau
- 2.3. Mutuelle de prévention – Médial
- 2.4. Vente pour taxes par la MRC
- 2.5. Nomination d'un représentant pour la vente pour taxes
- 2.6. Avis de motion afin de modifier le règlement harmonisé de la MRC #145-14 « Règlement concernant les commerces et certaines activités »
- 2.7. Petite caisse - augmentation
- 2.8. Départ à la retraite – Jacques Vaillancourt – conciergerie
- 2.9. Affichage de poste – préposé à l'entretien
- 2.10. Fin de l'entente avec le Réseau-Conseil des sages – ressource externe temporaire
- 2.11. Embauche – poste temporaire – directrice générale intérimaire
- 2.12. Programme de la taxe sur l'essence (TECQ) – programmation préliminaire

3. Sécurité publique

- 3.1. Dépôt des rapports – incendie

4. Transport - Voirie

- 4.1. Dépôt de la liste des travaux effectués en février 2015

- 4.2. Règlement numéro 155-15 permettant la circulation des véhicules tout terrain sur certains chemins municipaux et abrogeant les règlements 141-13 et 152-14

5. Hygiène du milieu - Environnement

- 5.1. Contrat – services professionnels pour le réseau d'aqueduc et d'égout
- 5.2. Ville d'Asbestos - offre de services traitement d'eau
- 5.3. Dérogation – Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection
- 5.4. Achat d'un échantillonneur pour les eaux usées
- 5.5. Adhésion à la Régie des Hameaux
- 5.6. Réajustement des unités avec la Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux

6. Aménagement, urbanisme et développement

- 6.1. Dépôt de la liste des permis et certificats émis
- 6.2. Fleurons du Québec – 10^e édition 2015-2017
- 6.3. Appui – reconduction du programme accès Logis Québec
- 6.4. Demande d'autorisation à la CPTAQ (Commission de la Protection du Territoire agricole) – demandeur M. François Théberge – projet de remplacement d'un puits de surface

7. Loisirs et culture

- 7.1. Embauche – assistant-sauveteur(e)
- 7.2. Demande de RAVIR, regroupement des artistes vivant en ruralité
- 7.3. Demande de la Brigade Santé – CDC des Sources
- 7.4. Mois de la jonquille – Société canadienne du cancer
- 7.5. Formations – cours Médaille et Croix de bronze pour l'aide-sauveteur (e)
- 7.6. Affichage poste « agent des loisirs »
- 7.7. Vita Sources – charte des saines habitudes de vie
- 7.8. Demande d'appui – Base de connaissances WikiMasque – pacte rural supralocal
- 7.9. Entente de partenariat en cas d'incendie ou autres mesures d'urgence
- 7.10 Patinoire - prolongation

8. Rapport des comités et événements à venir

9. Période de questions (30 minutes maximum)

10. Informations générales et correspondance diverse

11. Levée de la séance

1.2 Adoption du procès-verbal du 2 février 2015

Résolution 2015-03-73

Sur proposition de Michel McDuff, il est résolu, unanimement, que le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 février 2015 soit adopté tel que présenté.

2. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCEMENT

2.1 Adoption des comptes à payer et liste des chèques émis pour le mois de février 2015

Résolution 2015-03-74

Sur proposition d'Anouk Wilsey, il est résolu, unanimement, que la secrétaire-trésorière adjointe soit et est autorisée à payer les comptes du mois de février 2015, selon la liste remise aux membres du conseil, datée du 28 février 2015, au montant de 55 415,44\$.

2.2 Embauche - directeur général

Résolution 2015-03-75

Considérant la résolution 2015-01-14 autorisant la publication pour le poste de directeur général et secrétaire-trésorier;

Considérant les recommandations du comité de sélection formé;

Sur proposition de Karine Grenier, il est résolu, unanimement, que Me Katherine Beaudoin, avocate, soit engagée comme directrice générale et secrétaire-trésorière selon l'entente intervenue et signée le 2 mars 2015 avec la Municipalité de Wotton avec une période de probation de six (6) mois renouvelable pour six (6) mois.

2.2.1 Autorisation pour signature de documents : mairesse, directrice générale et secrétaire-trésorière et secrétaire-trésorière adjointe

Résolution 2015-03-76

Considérant l'embauche de Me Katherine Beaudoin comme directrice générale et secrétaire-trésorière;

Sur proposition d'Anouk Wilsey, il est résolu, unanimement, que la mairesse, Katy St-Cyr, et la directrice générale et secrétaire-trésorière, Me Katherine Beaudoin, soient et sont autorisées à signer tous les documents pour et au nom de la Municipalité de Wotton. En l'absence de la directrice générale et secrétaire-trésorière, Me Katherine Beaudoin, la secrétaire-trésorière adjointe, madame Caroline Larose, est autorisée à signer conjointement avec la mairesse.

2.2.2 Inscriptions de la directrice générale et secrétaire-trésorière comme membre à l'ADMQ et au Barreau du Québec

Résolution 2015-03-77

Considérant l'embauche de Me Katherine Beaudoin comme directrice générale et secrétaire-trésorière ;

Sur proposition de Karine Grenier, il est résolu, unanimement, que les inscriptions comme membre à l'ADMQ et au Barreau du Québec soient défrayées par la municipalité.

2.2.3 Exemption au Fonds d'assurance du Barreau

Résolution 2015-03-78

Considérant que la Municipalité de Wotton a à son service exclusif Me Katherine Beaudoin, avocate;

Sur proposition de Karine Grenier, il est résolu, unanimement, que la municipalité déclare, aux fins du Règlement sur la souscription obligatoire au Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec, se porter garante, prendre fait et cause et répondre financièrement des conséquences de toute erreur ou omission de Me Katherine Beaudoin dans l'exercice de ses fonctions.

2.3 Mutuelle de prévention – Médial

Résolution 2015-03-79

Considérant l'analyse effectuée afin de connaître les économies nettes en mutuelle depuis 2010;

Considérant que de 2010 à 2014, un surplus de 2 164,89\$ a été défrayé pour faire partie de la mutuelle;

Considérant que pour 2015, la prévision n'est guère positive;

Sur proposition de Michel McDuff, il est résolu, unanimement, que la Municipalité de Wotton mette fin à son contrat avec la mutuelle de prévention Médial Services-conseils-SST et ce, à partir de l'année 2016.

2.4 Vente pour taxes par la MRC

Résolution 2015-03-80

Considérant qu'il y a lieu de procéder à la vente pour taxes pour certains immeubles de la municipalité;

Sur proposition de Dominique Morin, il est résolu, unanimement, que les dossiers des immeubles dont les taxes pour l'année 2012 ne sont pas payées, soient acheminés à la MRC des Sources pour procéder à la vente pour taxes qui aura lieu en juin prochain.

2.5 Nomination d'un représentant pour la vente pour taxes

Résolution 2015-03-81

Considérant qu'il y a possibilité d'avoir des ventes pour taxes en juin prochain;

Sur proposition d'Anouk Wilsey, il est résolu, unanimement, de déléguer Me Katherine Beaudoin, pour représenter la municipalité lors des ventes pour taxes qui auront lieu le 11 juin prochain à la MRC des Sources.

Que Me Katherine Beaudoin soit et est autorisée à enchérir, au nom de la municipalité, pour un montant équivalent aux taxes scolaires, taxes municipales et frais encourus sur les immeubles vendus pour la municipalité.

2.6 Avis de motion afin de modifier le règlement harmonisé de la MRC #145-14 « Règlement concernant les commerces et certaines activités »

Résolution 2015-03-82

Avis de motion est donné par Michel McDuff afin qu'à une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement harmonisé de la MRC #145-14 « Règlement concernant les commerces et certaines activités » soit adopté.

2.7 Petite caisse – augmentation

Résolution 2015-03-83

Considérant qu'actuellement le montant de la petite caisse est à 150\$;

Considérant qu'il y a lieu d'augmenter ce montant pour opérer efficacement;

Sur proposition de Nicole Gagnon, il est résolu, unanimement, que le montant alloué pour la petite caisse soit haussé à 300\$.

2.8 Départ à la retraite – Jacques Vaillancourt – préposé à l'entretien

Résolution 2015-03-84

Considérant la lettre reçue de M. Jacques Vaillancourt, préposé à l'entretien, en date du 17 février 2015, mentionnant son départ à la retraite;

Sur proposition d'Anouk Wilsey, il est résolu, unanimement, que le conseil prend bonne note du départ à la retraite de M. Jacques Vaillancourt, le remercie pour toutes ses belles années au service de la municipalité et lui souhaite une belle retraite bien méritée.

2.9 Affichage de poste – préposé à l’entretien

Résolution 2015-03-85

Considérant que le poste « préposé à l’entretien » doit être comblé au sein de la municipalité ;

Sur proposition de Nicole Gagnon, il est résolu, unanimement, que la secrétaire-trésorière adjointe, Caroline Larose, soit autorisée à procéder à l’affichage à l’interne et à l’externe pour le poste « préposé à l’entretien ».

2.10 Fin de l’entente avec le Réseau-Conseil des sages – ressource externe temporaire

Résolution 2015-03-86

Considérant que le mandat donné au Réseau-Conseil des sages – ressource externe est terminé ;

Sur proposition de Dominique Morin, il est résolu, unanimement, que le conseil met fin à l’entente avec le Réseau-Conseil des sages – ressource externe temporaire.

2.11 Embauche – poste temporaire – directrice générale intérimaire

Résolution 2015-03-87

Considérant l’embauche de la nouvelle directrice générale et secrétaire-trésorière, Me Katherine Beaudoin;

Considérant que le conseil désire que la directrice générale et secrétaire-trésorière soit accompagnée par un mentor pour les trois (3) premiers mois suivant l’embauche ;

Sur proposition de Karine Grenier, il est résolu, unanimement, que Mme Sylvie Viens soit engagée comme directrice générale intérimaire pour une période maximale de trois (3) mois afin d’accompagner Me Katherine Beaudoin dans ce nouveau poste.

2.12 Taxe fédérale d’accise – programmation préliminaire

Résolution 2015-03-88

Attendu que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l’essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018 ;

Attendu que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s’appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l’Occupation du territoire ;

En conséquence, sur proposition d’Anouk Wilsey, il est résolu, unanimement :

Que la Municipalité de Wotton s’engage à respecter les modalités du guide qui s’appliquent à elle ;

Que la municipalité s’engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l’aide financière obtenue dans le cadre du Programme de la TECQ 2014-2018 ;

Que la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du Ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ;

Que la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisation en infrastructures municipales, fixé à 28\$ par habitant par année, soit un total de 140\$ par habitant pour l'ensemble des quatre années du programme ;

Que la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation des travaux par la présente résolution.

3. SÉCURITÉ PUBLIQUE

3.1 Dépôt des rapports – incendie

Aucun rapport reçu pour le mois.

4. TRANSPORT – VOIRIE

4.1 Dépôt de la liste des travaux effectués en février 2015

À titre d'information, un résumé des travaux effectués en février 2015 a été remis aux membres du conseil par la secrétaire-trésorière adjointe avant la présente séance.

4.2 Règlement numéro 155-15 permettant la circulation des véhicules tout terrain sur certains chemins municipaux et abrogeant les règlements 141-13 et 152-14

Résolution 2015-03-89

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DES SOURCES
MUNICIPALITÉ DE WOTTON**

RÈGLEMENT NUMÉRO 155-15 RÈGLEMENT POUR PERMETTRE LA CIRCULATION DES VÉHICULES TOUT TERRAIN SUR CERTAINS CHEMINS MUNICIPAUX ET ABROGEANT LES RÈGLEMENTS 141-13 ET 152-14

Attendu que la Loi sur les véhicules hors route établit les règles relatives aux utilisateurs des véhicules hors route, notamment en déterminant les règles de circulation sous réserve de conditions ;

Attendu qu'en vertu de l'article 626, par. 14 du Code de la Sécurité routière, une municipalité locale peut, par règlement, permettre la circulation des véhicules hors route sur tout ou partie d'un chemin dont l'entretien est à sa charge, dans les conditions et pour les périodes de temps qu'elle détermine ;

Attendu que ce conseil municipal est d'avis que la pratique du véhicule tout terrain favorise le développement touristique et économique ;

Attendu que le Club 3 & 4 roues de l'Or Blanc sollicite l'autorisation de la Municipalité de Wotton pour circuler sur certains chemins municipaux ;

Attendu qu'un avis de motion relatif au présent règlement a été donné lors de la séance du 2 février 2015 ;

À ces causes, sur proposition de Michel McDuff, il est résolu, unanimement, que ce conseil adopte le règlement numéro 155-15 et statue par ledit règlement ce qui suit :

Article 1- PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

Article 2- TITRE ET NUMÉRO

Le présent règlement a pour titre « *Règlement pour permettre la circulation des véhicules tout terrain sur certains chemins municipaux et abrogeant les règlements 141-13 et 152-14* » et porte le *Numéro 155-15* des règlements de la Municipalité de Wotton.

Article 3- OBJET

L'objet du présent règlement vise à établir les chemins publics sur lesquels la circulation des véhicules tout terrain sera permise sur le territoire de la Municipalité de Wotton, le tout en conformité avec la Loi sur les véhicules hors route.

Article 4- VÉHICULES HORS ROUTE VISÉS

Le présent règlement s'applique aux véhicules tout terrain au sens de la *Loi sur les véhicules hors route*.

Article 5- LIEUX DE CIRCULATION

La circulation des véhicules tout terrain est permise sur les chemins municipaux suivants, sur les longueurs maximales prescrites suivantes :

1	<i>Chemin des lacs à partir du numéro 25</i>	1 400 mètres
2	<i>6^e Rang à partir de la courbe du Ch. des lacs</i>	1 300 mètres
3	<i>Chemin Perreault à partir de l'intersection du 6^e rang</i>	800 mètres
4	<i>Chemin du 1^{er} rang à partir de l'intersection Perreault</i>	3 900 mètres
5	<i>Chemin des Sept lots à partir de l'intersection du rang C</i>	100 mètres
6	<i>2^e Rang à partir de la Route de Saint-Georges</i>	87 mètres
7	<i>Chemin Pinard jusqu'à la Route de Saint-Georges</i>	1 100 mètres
8	<i>De l'intersection rue Saint-Jean sur rue Gosselin</i>	1 100 mètres
9	<i>8^e rang à partir du Chemin du 1^{er} rang jusqu'au Chemin Courtemanche</i>	1 000 mètres
10	<i>Chemin Courtemanche à partir du 8^e rang jusqu'au 6^e rang</i>	1 200 mètres

Un croquis des emplacements est joint au présent règlement pour en faire partie intégrante. (annexe 1)

Article 6- RESPECT DE LA SIGNALISATION

L'autorisation de circuler est accordée pour la période de temps aux endroits prévus par la présence de signalisation routière appropriée.

Article 7- PÉRIODE DE TEMPS VISÉE

L'autorisation de circuler aux véhicules hors route visés, sur les lieux ciblés au présent règlement, n'est valide que pour la période allant du 1^{er} mai au 15

septembre pour la période estivale et, du 15 novembre au 15 avril pour la période hivernale.

Article 8- ABROGATION

Les règlements 141-13 et 152-14 ou tout règlement antécédent sont abrogés par le présent règlement.

Article 9- ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur **90 jours après son adoption** à moins d'avoir fait l'objet d'un avis de désaveu du ministre publié à la Gazette officielle du Québec.

Katy St-Cyr, Mairesse

Caroline Larose, secr.-trésorière adjointe

5. HYGIÈNE DU MILIEU – ENVIRONNEMENT

5.1 Contrat – services professionnels pour le réseau d'aqueduc et d'égout

Résolution 2015-03-90

Considérant que la Municipalité de Wotton a demandé des soumissions pour la fourniture de services professionnels reliés à l'exploitation des ouvrages d'assainissement des eaux usées et de la production d'eau potable pour une période d'un (1) an (résolution 2015-02-58;

Considérant qu'un comité de sélection formé de trois (3) personnes a été nommé pour analyser les soumissions reçues ;

Considérant qu'après analyse, une soumission était conforme au devis demandé ;

Considérant les recommandations suivantes faites par le comité de sélection ;

Une copie du document est remise à chacun des membres du conseil ;

Nom de la compagnie :

Aquatech

Pointage :

25,54

✓ Prix forfaitaire annuel pour eau potable	35 250\$
✓ Prix forfaitaire annuel pour traitement eaux usées	<u>15 725\$</u>
✓ Prix unitaire/interventions suite à un appel d'urgence : 195\$ x 20 unités	<u>4 230\$</u>
Total de la soumission avant taxes	55 205\$

Considérant que la municipalité désire requérir des services offerts par une autre municipalité et ainsi voir à l'opportunité de créer une régie à plus ou moyen terme ;

En conséquence, sur proposition de Dominique Morin, il est résolu, unanimement, qu'aucune soumission ne soit retenue pour l'exploitation de l'ensemble des ouvrages de traitement des eaux usées et de production de l'eau potable.

5.2 Ville d'Asbestos - Offre de services traitement d'eau

Résolution 2015-03-91

Considérant que la municipalité désire donner suite à l'offre pour la fourniture de services professionnels reliés à l'exploitation de l'ensemble des ouvrages de traitement des eaux usées et de production de l'eau potable de la Ville d'Asbestos ;

Sur proposition de Michel McDuff, il est résolu, unanimement, **que la proposition conforme au devis affiché et dont copie a été envoyée à la Ville d'Asbestos** pour la fourniture de services professionnels reliés à l'exploitation de l'ensemble des ouvrages

de traitement des eaux usées et de production de l'eau potable du 2 mars 2015 avec la Ville d'Asbestos soit signée. Que la mairesse et la directrice générale soient autorisées à signer tous les documents relatifs à cette entente de douze (12) mois à partir du 11 mars 2015.

5.3 Dérogation – Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection

Résolution 2015-03-92

Considérant que le conseil municipal désire recevoir plus d'informations afin de prendre une décision plus éclairée;

Sur proposition de Michel McDuff, il est résolu, unanimement, que le dossier soit reporté ultérieurement.

5.4 Achat d'un échantillonneur pour les eaux usées

Résolution 2015-03-93

Considérant les nouvelles normes du MAMOT exigeant que de l'échantillonnage mensuel soit dorénavant effectué pour les eaux usées;

Considérant la recommandation d'Aquatech de se prévaloir d'un échantillonneur;

Considérant la soumission reçue d'Avensys solutions au coût de 3 886,16\$;

Sur proposition de Nicole Gagnon, il est résolu, unanimement, que la soumission d'Avensys solutions soit retenue pour l'achat d'un échantillonneur pour les eaux usées au coût de 3 886,16\$ taxes incluses.

Qu'un montant égal à la dépense soit transféré de 02.415.00.521 entretien et réparations réseau égouts à 03.310.00.000 activités d'investissement.

5.5 Adhésion à la Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux

Résolution 2015-03-94

Attendu que la Régie a fixé, par sa résolution numéros CA-2015-02-09 en date du 17 février 2015, les conditions qu'elle exige de la municipalité de Wotton pour qu'elle puisse adhérer à l'entente créant cette Régie;

Attendu que la Municipalité de Wotton, doit confirmer, par résolution de son conseil, qu'elle adhère aux conditions prévues par l'entente ainsi qu'à celles qui ont été prévues par la résolution de la Régie;

Attendu que cette résolution est soumise à l'approbation du ministre des Affaires municipales et occupation du territoire, tel que prévu par l'article 624 du code municipale;

À ces causes, sur proposition de Nicole Gagnon, il est résolu, unanimement, que le conseil de la Municipalité de Wotton adhère à l'entente relative à la collecte et au transport des matières résiduelles et prévoyant la constitution de la Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux et accepte à cette fin, de respecter toutes les conditions prévues à l'entente initiale ainsi que celle qui sont exigées par la résolution numéros CA-2015-02-09 de la Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux, dont copie fait partie intégrante de la présente résolution.

Que copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise à la Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux ainsi que, pour fins d'approbation, au Ministre des Affaires municipales et occupation du territoire.

Que copie certifiée conforme de la présente résolution soit également transmise à toutes les municipalités déjà membres de la Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux.

Que le paiement de son droit d'entrée et sa contribution aux immobilisations, antérieures à l'adhésion de la municipalité, ainsi qu'au surplus accumulé pour un montant de 55 000 \$ soit payé comptant en un seul versement.

5.6 Réajustement des unités avec la Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux

Résolution 2015-03-95

Considérant que la Municipalité de Wotton n'a pas été en mesure de définir avec exactitude le nombre d'unités, tel que demandé par la Régie ;

Considérant que la Régie des Hameaux s'est basée sur un nombre d'unités provisoire afin de définir la mise de fonds nécessaire à l'intégration de la municipalité dans la Régie ;

Considérant que la Municipalité de Wotton devrait prochainement être en mesure de fournir le nombre exact d'unités;

Sur proposition de Michel McDuff, il est résolu, unanimement, que la municipalité soit autorisée à procéder au rajustement des unités et de la mise de fonds une fois que les unités seront calculées de manière définitive.

6. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

6.1 Dépôt de la liste des permis et certificats émis

Une liste, datée du 27 février 2015, des permis et certificats émis est déposée représentant 4 permis pour un montant total de 50 000\$.

6.2 Fleurons du Québec –10^e édition 2015-2017

Résolution 2015-03-96

Considérant que l'adhésion aux Fleurons du Québec est à renouveler ;

Sur proposition de Dominique Morin, il est résolu, unanimement, que la Municipalité de Wotton **ne renouvelle pas** son adhésion à la 10^e édition des « Fleurons du Québec », selon le tarif triennal de 1 075\$ avant taxes, pour une municipalité de 1 000 à 4 999 habitants.

6.3 Reconduction du programme AccèsLogis Québec

Résolution 2015-03-97

Attendu que partout au Québec des ménages locataires soit des familles, des aînés en perte d'autonomie, des personnes sans-abri ou vulnérables et des personnes seules, ont des besoins pressants de logements de qualité et à prix abordable;

Attendu que des ménages de notre municipalité de Wotton ont des besoins de logements abordables;

Attendu que le programme AccèsLogis Québec permet de réaliser des logements qui répondent à ces besoins;

Attendu que le programme AccèsLogis Québec a des retombées sociales et économiques vitales dans notre milieu;

Attendu que la reconduction et le financement adéquat du programme AccèsLogis est nécessaire à la poursuite du développement du logement social et communautaire;

Attendu que le programme AccèsLogis Québec doit être reconfirmé chaque année et que cette situation limite la capacité des milieux à planifier efficacement la réponse aux besoins en habitation, en plus d'être très peu adaptée aux exigences d'un développement immobilier qui implique de nombreux acteurs et sources de financement;

Attendu que ce manque de prévisibilité ralentit le rythme de réalisation des projets; plusieurs se retrouvant dans l'attente de la reconduction du programme;

Attendu que le programme AccèsLogis Québec doit tenir compte des différentes réalités et contextes de développement d'un territoire à l'autre;

Sur proposition de Nicole Gagnon, il est résolu, unanimement, de :

Demander au gouvernement du Québec de maintenir et de financer adéquatement un programme de développement de logements communautaires adapté aux besoins et aux réalités de l'ensemble du territoire québécois;

Demander au gouvernement du Québec de poursuivre sans délai le programme AccèsLogis Québec à long terme et de prévoir dans son prochain budget un plan d'investissements sur 5 ans dans AccèsLogis Québec, permettant la réalisation d'un minimum de 3 000 nouveaux logements par année.

De transmettre une copie de cette résolution au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, M. Pierre Moreau, ainsi qu'au président du Conseil du trésor, M. Martin Coiteux, au ministre des Finances, M. Carlos Leitao et à Karine Vallières, députée.

6.4 Demande d'autorisation à la CPTAQ (Commission de la Protection du Territoire agricole) – demandeur M. François Théberge – projet de remplacement d'un puits de surface

Résolution 2015-03-98

Attendu que M. François Proulx est inscrit comme propriétaire des lots 12-a Rang 1 (terre boisée) de Wotton ;

Attendu que Monsieur François Théberge, le demandeur, veut remplacer le puits de surface existant par un puits artésien conforme sur le lot 12a-1 et 12a-p ;

Attendu que l'installation septique actuelle doit être située à plus de 30 m de l'emplacement du nouveau puits pour être conforme ;

Attendu que le demandeur n'a pas la possibilité de relocaliser le puits ailleurs sur la propriété en utilisant la pente du terrain de façon optimale ;

Attendu que la localisation du nouveau puits dans la partie boisée du propriétaire ne nuit aucunement à l'usage agricole à proximité ;

Attendu que cette demande est conforme à la réglementation municipale en vigueur ;

Attendu que la Loi stipule que toute demande à la Commission de la Protection du Territoire agricole doit être accompagnée d'une recommandation de la municipalité concernée, sous forme de résolution motivée en fonction des critères de l'article 62 de la Loi ;

A ces causes, sur proposition de Michel McDuff, il est résolu, unanimement, que la Municipalité de Wotton appuie la demande présentée par M. François Théberge auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec et visant à obtenir l'autorisation de construire son puits.

7. LOISIRS ET CULTURE

7.1 Embauche – aide-sauveteur(e)

Résolution 2015-03-99

Considérant la résolution 2015-02-67 autorisant la publication pour le poste d'aide-sauveteur (e);

Considérant qu'aucune candidature n'a été reçue ;

Sur proposition d'Anouk Wilsey, il est résolu, unanimement, de retourner en appel d'offre par affichage externe pour 15 jours.

7.2 Demande de RAVIR, regroupement des artistes vivant en ruralité

Résolution 2015-03-100

Sur proposition de Karine Grenier, il est résolu, unanimement, que la Municipalité de Wotton ne souhaite pas adhérer comme membre ami à cet organisme mais souligne qu'il est possible d'y adhérer personnellement pour les intéressés.

7.3 Demande de la Brigade Santé – CDC des Sources

Résolution 2015-03-101

Considérant que le projet des ateliers culinaires de la Brigade Santé a été reconduit pour 2015 ;

Sur proposition de Nicole Gagnon, il est résolu, unanimement, que la municipalité se fera un plaisir de publiciser la présence de la Brigade Santé pour les ateliers culinaires.

7.4 Mois de la jonquille – Société canadienne du cancer

Résolution 2015-03-102

Considérant que le cancer est la première cause de mortalité au Québec;

Considérant que la Société canadienne du cancer travaille à sauver plus de vies;

Considérant que grâce à des milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, la Société canadienne du cancer lutte pour prévenir plus de cancers, permettre aux chercheurs de faire plus de découvertes et aider plus de personnes touchées par la maladie;

Considérant que nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public;

Considérant que près de la moitié de l'argent investi dans la recherche sur le cancer par les organismes de bienfaisance provient de la Société canadienne du cancer;

Considérant que les personnes touchées par le cancer peuvent se concentrer sur leur guérison et avoir une bonne qualité de vie grâce à l'aide offerte par la Société canadienne du cancer;

Considérant que le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et d'activités qui feront une différence dans la vie des patients atteints de cancer et dans la lutte contre la maladie;

Considérant que la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pendant le Mois de la jonquille pour les personnes touchées par le cancer et à contribuer au combat contre cette maladie;

En conséquence, sur proposition de Karine Grenier, il est résolu, unanimement, de décréter que le mois d'avril est le Mois de la jonquille.

Que le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

7.5 Formations – cours Médaille et Croix de bronze pour l'assistant-sauveteur(e)

Résolution 2015-03-103

Une mention sera faite dans le bulletin municipal l'Écho à l'effet que les frais de formations pour l'aide-sauveteur (e) soient défrayés par la Municipalité. Le cour « Médaille de bronze » est offert au coût de 323,30 \$ et le cour « Croix de bronze » au coût de 350 \$ et sont donnés par les Loisirs de Windsor.

7.6 Affichage – poste « agent de loisirs »

Résolution 2015-03-104

Considérant que le conseil municipal, lors de l'établissement du budget 2015, a fait part de sa volonté de mettre en priorité l'ouverture d'un poste d'« agent de loisirs » à temps partiel à raison de 2 jours par semaine;

Sur proposition de Karine Grenier, il est résolu, unanimement, que la secrétaire-trésorière adjointe, Caroline Larose, soit autorisée à procéder à l'affichage interne et externe pour le poste d'« agent de loisirs » pour un an. Et, selon le déroulement et les résultats obtenus, le conseil statuera, après cette période d'un an, quant à la continuité ou non de ce poste.

7.7 Vita Sources – charte des saines habitudes de vie

Résolution 2015-03-105

Attendu que Vita Sources est constitué de partenaires issus de plusieurs milieux (santé, scolaire, municipal, communautaire, etc.) engagés autour des saines habitudes de vie des jeunes ;

Attendu que Vita Sources entend sensibiliser et mobiliser les organisations du territoire autour d'une charte de principes définissant les valeurs porteuses du développement des jeunes et rappelant le rôle de chacun quant à la mise en place de milieux de vie favorables à l'acquisition de saines habitudes de vie des jeunes et de leur famille ;

Attendu que les citoyennes et citoyens élus ont une responsabilité commune de favoriser ensemble la qualité de vie de nos jeunes ;

Attendu que les jeunes ont droit à une équité dans l'offre de service en accord avec leurs différences et leurs besoins ;

Attendu que la famille est partie prenante de l'engagement local d'un milieu sain et actif ;

Attendu que nous devons viser l'équilibre entre les besoins individuels et collectifs pour faciliter le bien commun de tous ;

Attendu que les communautés et les organisations s'engagent à agir ensemble, avec les partenaires du milieu, pour agir sur les saines habitudes de vie ;

Sur proposition de Nicole Gagnon, il est résolu, unanimement, que la Municipalité de Wotton s'engage au développement et au maintien d'une saine alimentation et d'un mode de vie physiquement chez les jeunes en :

- favorisant les décisions, autant que possible, qui tiennent compte d'un mode de vie physiquement actif et d'une saine alimentation;
- favorisant l'accessibilité à des activités physiques et à des lieux indépendamment de la condition sociale, économique et socioculturelle des jeunes et de leur famille;
- favorisant le renforcement du partenariat avec divers organismes en participant et en facilitant le développement d'actions en lien avec les saines habitudes de vie.

7.8 Demande d'appui – base de connaissances WikiMasque – pacte rural supralocal

Résolution 2015-03-106

Considérant la demande d'appui des Productions des paysages éclatés pour le projet « Base de connaissances WikiMasque » dans le cadre du Pacte rural supralocal;

Sur proposition d'Anouk Wilsey, il est résolu, unanimement, que la Municipalité de Wotton appuie la demande des Productions des paysages éclatés pour le projet « Bases de connaissances WikiMasque » dans le cadre du Pacte rural supralocal.

7.9 Entente de partenariat en cas d'incendie ou autres mesures d'urgence – demande du Centre de la petite enfance La Sourcière

Résolution 2015-03-107

Sur proposition d'Anouk Wilsey, il est résolu, unanimement, que le CPE La Sourcière peut utiliser le centre communautaire de la Municipalité de Wotton pour accueillir les enfants et les membres du personnel évacués en cas d'incendie ou de tout autre mesure d'urgence.

7.10 Patinoire – prolongation

Résolution 2015-03-108

Considérant la température particulièrement froide de l'hiver 2015;

Considérant, qu'à ce jour, la température permet de prolonger les heures d'ouverture de la patinoire;

Sur proposition d'Anouk Wilsey, il est résolu, unanimement, que la secrétaire-trésorière adjointe soit autorisée à permettre la prolongation des heures d'ouverture de la patinoire du 8 au 14 mars et si la température le permet de permettre la prolongation du 15 au 21 mars 2015.

8. RAPPORT DES COMITÉS ET ÉVÉNEMENTS

Les élus font rapport de leurs comités respectifs et événements qui se sont déroulés pendant le mois.

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

La mairesse invite les personnes présentes à poser des questions.

10. INFORMATIONS GÉNÉRALES ET CORRESPONDANCE DIVERSE

Les membres du conseil prennent connaissance des informations générales et correspondance diverse.

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution 2015-03-109

Sur proposition de Nicole Gagnon, il est résolu, unanimement, que la séance soit levée à 21h50.

La Mairesse

Secrétaire-trésorière adjointe

Katy St-Cyr

Caroline Larose